

VILLE DE
RIORGES

N° 1_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 MAI 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION DES
DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS
LA CONVOCATION A LA
DERNIERE SEANCE DU
16 MARS 2017, EN VERTU DE
L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE
GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Blandine LATHUILIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE
DU 16 MARS 2017, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 16 mars 2017, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2017.08	Sinistre du 2 novembre 2016 (borne forain) - Acceptation de l'indemnité d'assurance (récupération franchise) 500,00 €	23 mars 2017
2017.09	Mise à disposition, pose, entretien et maintenance de mobiliers urbains - Approbation du marché <i>Passé en procédure adaptée avec la société VEDIAUD PUBLICITE de Chaumontel (95270) à titre gratuit, pour 5 ans avec possibilité reconduction une fois 5 ans</i>	4 avril 2017
2017.10	Entretien des espaces verts de la commune - Marchés réservés - Approbation des accords- cadres <i>4 lots avec montants maximum annuels : - lot 1 "rue Denis Papin et berges du Marclat" : ESAT MESSIDOR Roanne: 5 416,66 € HT - lot 2 "terrain bicross-parc sportif Galliéni" : EVSEA ADAPEI Riorges : 5 000 € HT - lot 3 "taille haies de cyprès Leylandii, laurier et charmille" : ESAT MESSIDOR Roanne : 5 000 € HT - lot 4 "techniques alternatives et clos Jean Moulin" : EVSEA ADAPEI Riorges : 2 500 E HT ; Conclus pour un an avec possibilité reconduction par périodes d'un an sans pouvoir excéder 4 ans</i>	4 avril 2017

2017.11	Salle du Grand Marais - Travaux de restructuration de la cuisine et création de loges - Lot n° 2 "Charpente métallique" - Approbation du marché <i>Passé en procédure adaptée avec la société DELTREIL de Roanne, pour un montant de 41 102,62 € HT</i>	4 avril 2017
2017.12	Salle du Grand Marais - Travaux de restructuration de la cuisine et création de loges - Lot n° 9 "Plomberie-Chauffage-Ventilation-Climatisation" - Approbation du marché <i>Passé en procédure adaptée avec la société PALLUET Frères de Saint-Cyr-de-Favière pour un montant de 60 726,00 € HT</i>	4 avril 2017
2017.13	Salle du Grand Marais - Travaux de restructuration de la cuisine et création de loges - Marché lot n° 2 "Charpente métallique" – Modification <i>41 153,65 € HT</i>	10 avril 2017
2017.14	Salle du Grand Marais - Travaux de restructuration de la cuisine et création de loges - Marché lot n° 9 "Plomberie-Chauffage-Ventilation-Climatisation" – Modification <i>64 726,00 € HT</i>	10 avril 2017
2017.15	Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Logement F3 pour une durée de un an</i>	10 avril 2017
2017.16	Convention d'occupation à titre précaire du logement B6 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Logement F2 pour une durée de un an</i>	10 avril 2017
2017.17	Sinistre du 2 novembre 2016 (borne forain) - Acceptation de l'indemnité d'assurance (vétusté récupérable) <i>2 248,67 €</i>	13 avril 2017
2017.18	Assistance technique informatique - Approbation d'un "contrat de services à l'usage" conclu avec la société ACCESS DIFFUSION <i>Principal prestataire technique sur le réseau informatique de Riorges – Contrat conclu pour un an (renouvelable), pour une redevance annuelle s'élevant à 3 600 € HT</i>	14 avril 2017

.....

2017.19	Salle du Grand Marais - Travaux de restructuration de la cuisine et création de loges - Assurance dommages-ouvrage - Approbation du marché <i>Passé avec la compagnie SARRE & MOSELLE de Sarrebourg (57400) – Montant cotisation : 5 039,43 € TTC</i>	2 mai 2017
---------	--	------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 19 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-1_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN